

1 in FO militante

N° 3383 du 3 au 16 mai 2023

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

HISTORIQUE!



© SOPHIE LIEBOT



p. 4 à 7

//// ACTU (pages 4 à 7)

D'ici le 6 juin, lutter pour le retrait et porter toutes nos revendications

- Retraites : la mobilisation se poursuit avec une prochaine date phare, le 6 juin.
- « Face au déni de démocratie, la contestation est devenue citoyenne ».
- Bien vieillir mais... plus tard, et sans de vraies mesures de prise en charge.
- Anxiogène : la marque de fabrique de la réforme.

//// DROIT (page 9)

- Attention : l'abandon de poste vaut démission?

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- Une feuille de route sans moyens.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- En Europe, les bas salaires aggravent les pénuries de main-d'œuvre.
- Bras de fer victorieux au Canada entre les fonctionnaires et l'État.

//// REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- Vueling : la poursuite d'une grève d'envergure pour les salaires.
- Saint-Étienne : les fossoyeurs en grève exigent davantage de reconnaissance.
- Essonne : la grève des éboueurs du Sivom s'enlise.
- Onze ans après, Conforama condamné pour fichage de ses salariés.
- Grande distribution : les NAO 2023 remettent la grille en conformité.
- Go Sport : la reprise par Intersport sauve 90% des emplois.
- Pour FO, la négociation collective de la branche est fondamentale!, par le secteur confédéral de la négociation collective et de la représentativité.

//// HISTOIRE (page 22)

- 1791 : la loi Le Chapelier ou la chape de plomb sur la possibilité d'une expression syndicale.

//// PORTRAIT (page 23)

- Aïcha, une militante dévouée.

© JEANNE ACCORSI/POOL-REA



p. 11 à 14

© C. JOSSELIN



p. 23

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse,
C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos :
F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pföhl.
Ont également contribué à ce numéro :
C. Bouvier, C. Chiclet, F. Darcillon.

Abonnements : V. Rigaut. Mél. : vrigaut@force-ouvriere.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal mai 2023.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



UN 1^{ER} MAI UNITAIRE, HISTORIQUE ET POPULAIRE

Unitaire, historique et populaire, la fête des travailleurs que nous venons de vivre ce 1^{er} Mai a démontré que la colère qui s'exprime depuis janvier contre la réforme des retraites est loin d'être apaisée. À nouveau, des millions de personnes ont défilé dans les rues, partout en France, à Paris, dans les grandes villes comme dans les plus petites pour dire non au recul de l'âge de départ et à l'allongement de la durée de cotisation. Pour dire non à cette réforme et encore une fois en demander le retrait et l'abandon. Le passage en force et le 49.3 ça ne passe toujours pas!

On nous avait promis un baroud d'honneur, cette mobilisation aura au contraire montré que ce 1^{er} Mai n'est pas un enterrement de première classe du mouvement social! Le gouvernement souhaite désormais que les interlocuteurs sociaux prennent en main des sujets sociaux, après être resté sourd pendant plusieurs semaines aux demandes de l'intersyndicale de revenir sur son projet de réforme des retraites. Pour ce qui est de l'apaisement, cent jours n'y suffiront pas.

L'intersyndicale a su travailler ensemble, dès le début de la législature, sur d'autres sujets que la réforme des retraites. Depuis octobre, FO, attachée à un dialogue constructif et respectueux, explique à l'exécutif qu'au lieu d'imposer la réforme des

retraites, il fallait prendre les choses par le bon bout : les salaires, l'emploi, les conditions de travail, la formation professionnelle, les reconversions et la gestion des fins de carrière.

Constamment, nous avons montré que nous étions responsables et républicains, et cela joue aujourd'hui en notre faveur. Nous le voyons à travers la recrudescence des adhésions : les demandes faites en ligne depuis la fin décembre 2022 ont été

multipliées par cinq si on se réfère à la même période de l'année dernière. La participation aux élections professionnelles s'en ressent également, avec davantage de salariés qui ont voté dans les entreprises privées au cours du premier trimestre.

***Nous pouvons
également être fiers
des bons résultats
des syndicats FO***

Nous pouvons également être fiers des bons résultats des syndicats FO, encore récemment à TF1 et chez Stellantis. La confédération met les moyens pour réussir ce renouvellement des CSE. La mise en place de formations pour les négociateurs de PAP en est un exemple. Partout il faut renforcer les syndicats Force Ouvrière!

Dans la foulée de ce 1^{er} Mai historique, il nous faut continuer à militer et faire adhérer pour nos salaires, nos emplois, notre protection sociale, nos services publics, nos conventions collectives et nos statuts, pour le progrès et la justice sociale et bien entendu pour le retrait de la réforme des retraites!

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

D'ici le 6 juin, lutter pour le retrait

Si le gouvernement semble désormais décidé à parler aux organisations syndicales, celles-ci restent sur la réserve. Elles entendent que les revendications en matière de salaires ou encore de conditions de travail soient « *enfin prises en compte* », tant par le gouvernement que le patronat. Elles sont toujours déterminées à obtenir le retrait de la réforme des retraites, rejetée par les travailleurs. Forte de la réussite d'un 1^{er} Mai unitaire, qui a rassemblé 2,3 millions de manifestants en France, l'intersyndicale appelle à un nouveau temps fort de mobilisation le 6 juin, tandis que l'Assemblée nationale examinera deux jours plus tard une proposition de loi demandant l'abrogation de la réforme des retraites.

Retraites : la mobilisation se poursuit avec une prochaine date phare le 6 juin

Il promettait d'être historique, notamment par son caractère syndical unitaire, ce 1^{er} Mai 2023 l'a été avec 2,3 millions de manifestants sur tout le territoire, dont 500 000 à Paris. Cette journée internationale des travailleurs, par ailleurs marquée par la présence très forte de syndicats étrangers, est donc une nouvelle victoire dans la mobilisation contre la réforme des retraites. Et c'est forte de la réussite de cette journée, la treizième depuis le 19 janvier, que l'intersyndicale a appelé le 2 mai « à multiplier les initiatives, avec notamment une nouvelle journée d'action commune de grèves et de manifestations le 6 juin prochain, permettant à l'ensemble des salariés de se faire entendre des parlementaires ». Car, après une adoption à coups de 49.3 le 16 mars puis sa promulgation le 15 avril par le président de la République, la réforme – portée par une loi de finances rectificative de la Sécurité sociale/LFRSS partiellement censurée par le Conseil constitutionnel le 14 avril – va retrouver le Parlement. Le 8 juin, l'Assemblée examinera une proposition de loi déposée par un groupe parlementaire qui demande l'abrogation de la réforme. Ce dont l'intersyndicale « se félicite ». « Cette proposition de loi permettra pour la première fois à la représentation nationale de se prononcer par un vote sur la réforme des retraites. » Ce que n'avait pu faire initialement l'Assemblée, faute d'un temps d'examen du texte suffisant. En effet, conséquence des choix faits par l'exécutif, les débats avaient été écourtés et cadencés



par l'utilisation en cascade de tout ce que la Constitution offre comme articles pour y parvenir.

Pour FO il faut des garanties

Ce 2 mai, l'intersyndicale a déclaré : « Nous appelons unitairement nos organisations à aller rencontrer les députés partout pour les appeler à voter cette proposition de loi. » Autre actualité de la réforme, le Conseil constitutionnel devait se prononcer le 3 mai sur la deuxième demande de référendum d'initiative partagée. Il avait rejeté la première le 14 avril. L'exécutif quant à lui, après le refus pendant trois mois de rencontrer les syndicats,

visait à faire oublier la réforme et leur lance désormais des invitations. Ainsi que l'a fait la Première ministre, Élisabeth Borne. L'intersyndicale note toutefois l'annonce de « l'ouverture d'un cycle de concertations sans que l'objet ni le cadre ne soient précisément fixés ». Et elle prévient : « Le dialogue ne pourra être rétabli que si le gouvernement prouve sa volonté de prendre enfin en compte les propositions des organisations syndicales », lesquelles lui rappelleront aussi « leur refus de la réforme des retraites ».

Concernant ces rencontres, le secrétaire général de FO précisait le 1^{er} Mai : « Il nous faudra des garanties, sur la méthode notamment. »

Valérie Forgeront

et porter toutes nos revendications

« Face au déni de démocratie, la contestation est devenue citoyenne »

Les travailleurs sont toujours déterminés à faire reculer le gouvernement sur sa réforme. Cela se voit et s'entend ! Dans le cortège parisien du 1^{er} Mai, Sabah, de Seine-Saint-Denis, accompagnante (AESH) de trois élèves en situation de handicap, manifestait sa colère avec son « dispositif sonore portatif », selon les termes des arrêtés préfectoraux qui ont tenté d'interdire les casserolades. Le sien est une passoire qu'elle tape d'une cuillère. « Cette réforme, c'est de la maltraitance pour les AESH ! J'ai 45 ans, j'aime mon métier mais je ne vois pas comment je pourrai poursuivre jusqu'à 64 ans. Je suis épuisée », souffle la militante FO, qui sort d'un burn-out. Avec sa collègue Louisa, 62 ans, qui « devra travailler au-delà de 64 ans pour avoir une retraite décente », elle raconte la faiblesse du salaire (« 850 euros net pour 26 heures »), qui « oblige » à prendre des vacances à la surveillance de la cantine. Elle dénonce le manque d'AESH, qui dégrade les conditions de travail, pousse à mutualiser les postes : « Des collègues accompagnent jusqu'à dix enfants sur plusieurs établissements. » « La priorité, c'est la titularisation, la revalorisation des salaires, le recrutement. Le gouvernement vit dans un monde parallèle. »

« La réforme de trop »

« L'urgence est de prendre en compte la pénibilité au travail, sur laquelle il n'y a rien dans cette réforme. Le gouvernement a fait les choses à l'envers ! », renchérissent Patricia et Christophe, délégués syndicaux nationaux FO chez Sodexo et Compass. Ils sont intarissables « sur l'inadaptation à leur métier des critères » évaluant la pénibilité, notamment ceux sur les gestes répétitifs. Ils étaient furieux contre la suppression, en 2018, de quatre critères (dont celui sur les postures pénibles) jugés trop complexes par l'exécutif. « Il fallait prendre le dossier à bras-le-corps », appuie Christophe, rappelant la suppression, en 2017, des CHSCT (comités d'hygiène, de sécurité et des

© STEPHANE AUDRAS/REA



conditions de travail), acteur majeur de prévention et de la santé au travail.

Fabrice, affecté à la mise en rayon de 4h à midi dans un hypermarché Auchan de l'Essonne, ne dit pas autre chose et s'inquiète des suppressions d'emplois avec l'automatisation. « Travailler plus longtemps, c'est de l'incantatoire », martèle le DS FO. Infirmière au Centre hospitalier de Bernay (Eure), Mélissa en est à sa treizième journée

de mobilisation. « Les retraites, c'est la réforme de trop », proteste la représentante du personnel FO, venue avec quinze collègues. Pour la militante, qui a organisé « dix-huit actions anti-réforme », la priorité est le recrutement pour sauver l'hôpital public. Elle est optimiste. « Face au déni de démocratie, la contestation est devenue citoyenne. »

Élie Hiesse

D'ici le 6 juin, lutter pour le retrait

Anxiogène : la marque de fabrique de la réforme

Alors que l'intersyndicale poursuit le combat contre la réforme des retraites, notamment sa mesure d'âge et l'accélération du calendrier d'allongement de cotisation, les travailleurs expriment de plus en plus leur appréhension de la fin de carrière. Début mars, c'est un

sondage Odoxa qui évoquait la perception qu'ont les seniors de leur fin de carrière, soit « *anxiogène et difficile* ». Ainsi, 64% des Français – 68% pour les 50-64 ans – ne se sentent pas capables de continuer à travailler à temps plein au-delà de 62 ans et 58% craignent une période de chômage

en fin de carrière. Chez les employés et les ouvriers, cette part atteint 72%. Une étude publiée, elle, en avril, réalisée par Adecco pour le Crédoc et se penchant sur la manière dont les 40-59 ans « *se projettent dans leur fin de carrière* », souligne que « *dès 40 ans* » les actifs sont très « *inquiets pour leur santé et leurs revenus en fin de carrière* ».

La crainte de ne pas tenir au travail jusqu'à la retraite

Plus des deux tiers de ces actifs « *redoutent de ne pas être suffisamment en bonne santé pour continuer à exercer leur activité professionnelle* ». Ils sont 52% à craindre une éventuelle dégradation de leurs revenus (58% chez les ouvriers) en fin de carrière, souligne l'étude, notant que 67% des ménages d'actifs ont aujourd'hui déjà le sentiment de devoir se restreindre financièrement. D'autant plus sur fond d'inflation toujours forte. Par ailleurs, 37% craignent de perdre leur emploi en fin de carrière, 44% de devoir s'occuper de proches malades ou dépendants et que ce soit incompatible avec une activité professionnelle... Ces angoisses, portant sur le fait de pouvoir ou non « *tenir jusqu'au bout* » de la carrière, touchent toutes les catégories professionnelles note l'étude, rappelant qu'à 60 ans « *seuls 42% des Français sont en emploi; 22% sont inactifs (invalidité, maladie, personnes au foyer), 7% sont au chômage et 29% sont déjà en retraite* ». En 2019, la Dares (organisme du ministère du Travail) indiquait déjà que 37% des salariés déclaraient ne pas se sentir capables de tenir jusqu'à la retraite. Pour Adecco/le Crédoc, il faut relier ces inquiétudes « *à l'intensification du travail et des contraintes de rythme qui s'est opérée principalement dans les décennies 1980 et 1990, et ajoutée (plus que substituée) aux questions de pénibilité physique* ». Exemple... « *55% de salariés doivent répondre à des demandes extérieures qui nécessitent une réponse immédiate, la proportion n'était que de 28% en 1984* ». Ou encore... « *41% des actifs déclaraient en 2019 devoir porter des charges lourdes contre 22% en 1984* ». Et pour rappel, depuis le 1^{er} octobre 2017 (ordonnance Macron du 22 septembre 2017), le port de charges lourdes n'est plus un facteur de risque, comme d'ailleurs trois autres critères de pénibilité sur les dix qui existaient alors.

Valérie Forgeront



et porter toutes nos revendications



Bien vieillir mais... plus tard, et sans de vraies mesures de prise en charge

En pleine colère contre la réforme des retraites, une loi sur le « bien vieillir » est soumise au Parlement. Une proposition de loi « portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir » était au programme de l'Assemblée les 11, 12 et 13 avril. Proposition décevante pour les tenants d'une loi grand âge qu'Emmanuel Macron s'était engagé à faire aboutir dès son premier quinquennat. Elle ne satisfait même pas la députée qui devait en être la rapporteuse, Monique Iborra, de la majorité gouvernementale, laquelle a claqué la porte et décidé de ne pas voter le texte. C'est aussi une provocation pour l'Union confédérale des retraités FO : « Comment expliquer que "bien vieillir en France, c'est vivre plus longtemps en bonne santé", alors que le recul de l'âge de départ en retraite va aboutir à augmenter le nombre de personnes en invalidité, en arrêt maladie, en accident du travail ou en maladie professionnelle ? », s'indigne l'UCR.

La proposition de loi se fonde notamment sur les travaux du Conseil national de la refondation, instance créée en septembre 2022 comme une nouvelle déclinaison du modèle du Grand débat ou encore de la Convention citoyenne pour le climat. FO et d'autres organisations syndicales ont refusé de siéger dans ce « machin », alors qu'il existe un Conseil économique, social et environnemental.

« Il faudrait créer au bas mot 100 000 nouveaux emplois »

Six des quatorze articles de la proposition de loi ont été adoptés avant que son examen soit interrompu par les vacances parlementaires : création d'une Conférence nationale de prévention de la perte d'autonomie, instauration d'un droit de visite pour les proches et d'un droit au maintien du lien social et de la vie familiale, renforcement du dispositif d'alerte sur les maltraitances, expérimentation d'une carte professionnelle pour

les aides à domicile... Rien en revanche sur les créations d'emploi nécessaires à l'accueil des personnes âgées en établissement. On comptera cependant 108 000 personnes supplémentaires d'ici à 2030 selon la DREES.

« Ce sont des mesurette qui ne répondent pas aux enjeux du vieillissement de la population », indique Paul Barbier. Le secrétaire adjoint de l'UCR considère que « la proposition de loi prône un virage domiciliaire, alors qu'il faudrait créer au bas mot 100 000 nouveaux emplois pour répondre aux demandes dans ce secteur ». Pour FO, il faut de vraies mesures de prise en charge de la dépendance dans le cadre de l'Assurance maladie et non une cinquième branche financée par l'impôt. Le ministre Jean-Christophe Combes a de son côté annoncé que d'autres mesures « ne relevant pas de la loi » seraient prises début juin et que le financement de tout cela serait examiné, notamment dans le PLFSS 2024.

Sandra Déraillot



**Sabrina B. sociétaire a dit:
“Ma fille va bientôt devoir
changer de voiture. Et... moi aussi!”**

Alors en route Sabrina.

Solutions Auto

**Des offres compétitives pour votre véhicule.
Assurance - Financement**



**La Macif,
c'est vous.**

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement
avant de vous engager.**

Prêts personnels sous réserve d'acceptation par l'organisme prêteur Socram Banque.

Campagne réalisée à partir de témoignages de sociétaires Macif. Photos prises par les sociétaires.

Les crédits à la consommation proposés par la Macif sont des produits Socram Banque. Société anonyme au capital social de 70 000 000€, RCS Niort 682 014 865 – 2 rue du 24 février – CS90000 – 79092 Niort Cedex 9 – Établissement de crédit de droit français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR - 4 place de Budapest – CS92459 – 75436 Paris Cedex 09) – Mandataire d'assurance – N°ORIAS : 08044968 (www.orias.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N°ORIAS 13005670 (www.orias.fr).



Attention : l'abandon de poste vaut démission?

La loi n°2022-1598 du 21 décembre 2022, dite loi « marché du travail », et son décret d'application n°2023-275 du 17 avril 2023 permettent dorénavant aux employeurs de présumer de la démission d'un salarié qui abandonne son poste.

Jusqu'à il y a peu de temps, la démission devait résulter d'une volonté claire et non équivoque du salarié de quitter son poste de travail.

Dans la mesure où l'abandon de poste ne répondait pas à cette volonté claire et non équivoque, les employeurs licencient les salariés bien souvent pour faute grave, ce qui leur évitait de payer les indemnités de licenciement. Les salariés pouvaient toutefois bénéficier des allocations chômage.

Dorénavant, le salarié qui abandonne son poste et qui ne le reprend pas ou qui ne justifie pas son absence, après mise en demeure de son employeur, peut être présumé démissionnaire.

Le salarié doit justifier son absence auprès de l'employeur dans un délai qui ne peut pas être inférieur à quinze jours à compter de la première présentation de la lettre recommandée.

Ce dispositif pose de nombreuses questions et risque d'entraîner un important contentieux.

En effet, *quid* du salarié hospitalisé qui ne peut répondre dans les délais? ou de celui bloqué à l'étranger?

Le décret précise que certains motifs peuvent justifier l'absence du salarié et donne à titre d'exemples : les raisons médicales, le droit de retrait, le droit de grève, le refus d'exécuter une instruction contraire à une réglementation ou la modification du contrat de travail à l'initiative de l'employeur.

Ces exemples sont donnés à titre d'illustration, mais l'utilisation de l'adverbe « *notamment* » permet d'ouvrir à d'autres justifications.

Le salarié présumé démissionnaire peut saisir le conseil de prud'hommes en requalification de rupture de son contrat aux torts de l'employeur, afin d'obtenir l'attestation Pôle emploi qui lui permettra d'être pris en charge par le chômage. Le conseil doit statuer dans le mois qui suit sa saisine, mais dans les faits il y a de fortes chances qu'un report soit demandé par l'employeur.

En attendant, le salarié présumé démissionnaire ne dispose d'aucune ressource.

Enfin, malgré le « questions-réponses » du ministère qui semble imposer cette procédure aux employeurs en cas d'abandon de poste d'un salarié, l'article R 1237-13 précise : « *L'employeur qui constate que le salarié a abandonné son poste et entend faire valoir la présomption de démission prévue à l'article L 1237-1-1 le met en demeure, par lettre recommandée ou par lettre remise en main propre contre décharge, de justifier son absence et de reprendre son poste.* »

Cela ne ferme pas la porte aux licenciements pour faute grave, ce dispositif n'est valable qu'en cas de volonté de l'employeur d'utiliser la présomption de démission.

En tout état de cause, il s'agit bien là, une fois de plus, de protéger les employeurs et de supprimer les allocations chômage à certains travailleurs.

Employeurs, attention aux contentieux à naître de cette présomption de démission...

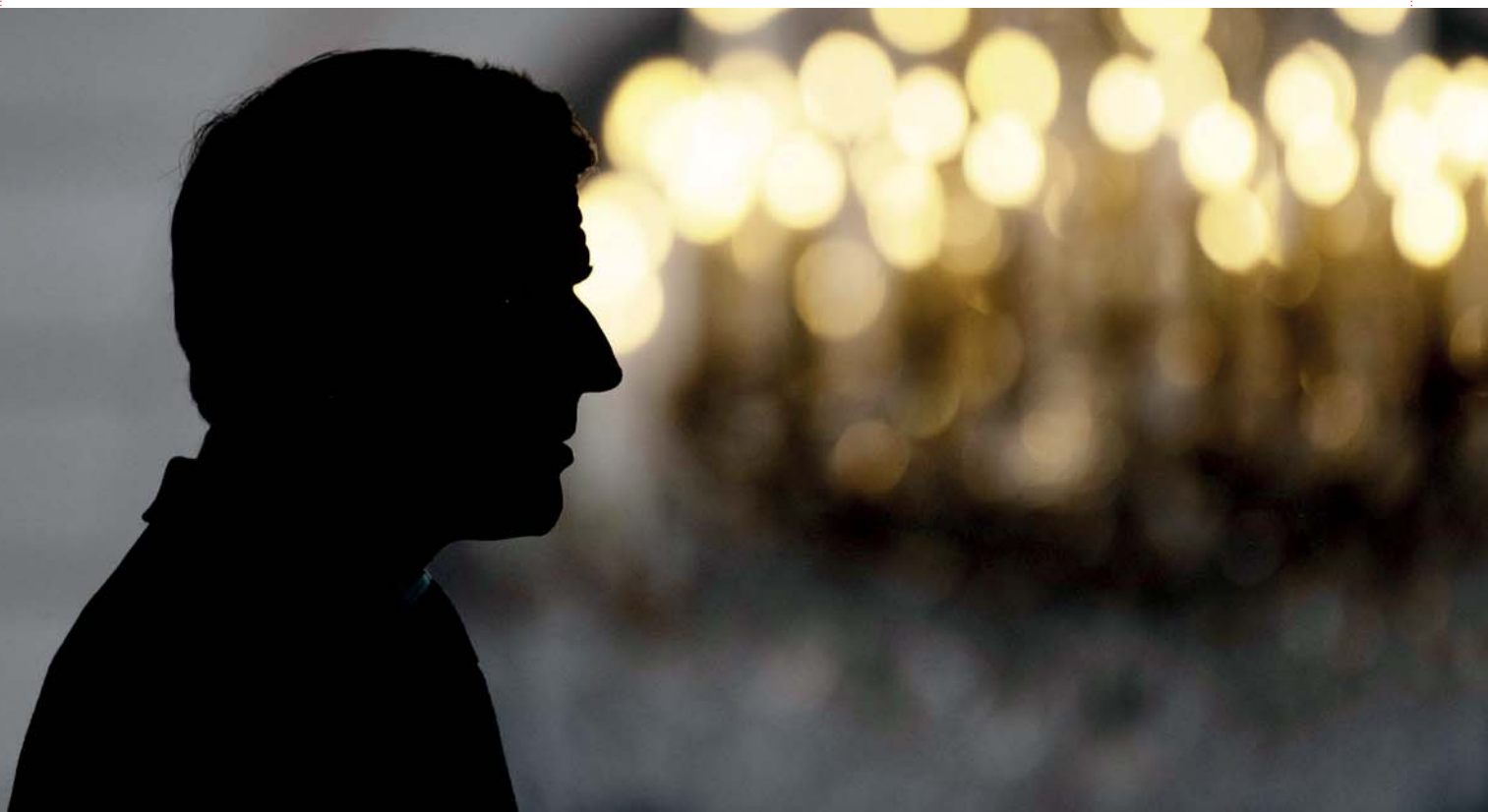
Secteur juridique

FO

LES SALAIRES NE SONT PAS L'ENNEMI DE L'EMPLOI



UNE FEUILLE DE ROUTE SANS MOYENS



© JEANNE ACCORSINIPOOL/REA

Alors que les membres de l'exécutif sont désormais accueillis sur le terrain par des casserolades, le programme des « *cent jours d'apaisement, d'unité, d'ambition et d'action* », décrété le 17 avril par le président de la République et détaillé le 26 avril par la Première ministre, ambitionne de faire oublier au plus vite la « séquence » des retraites, combat des travailleurs contre la réforme ainsi qualifié par le jargon politico-médiatique. Après plus de trois mois de surdité vis-à-vis des demandes des organisations syndicales, l'exécutif, soudain pressé de « *renouer le dialogue* », annonce ses projets. Mais tant en matière d'éducation, de santé, de travail, de salaires que de fiscalité, ceux-ci n'ont rien de

nouveau, rien de convaincant. « *Les priorités affichées dans cette feuille de route ne sont pas de nature à répondre à la profonde crise sociale actuelle et à rétablir une France plus juste* », analyse FO pour qui il est hors de question de tourner la page des retraites et qui demande toujours le retrait de la loi, promulguée le 15 avril dans la précipitation. Pour l'apaisement, estime son secrétaire général, Frédéric Souillot, « *cent jours ne suffiront pas* », et il faudra que l'exécutif apporte « *des garanties* » avant une rencontre. Focus sur les principaux dossiers voulus par l'exécutif pour ces cent jours. Dossiers dont les contenus ne donnent pour l'instant aucun signe de réponse aux revendications.

UNE FEUILLE DE RO

Pacte de la vie au travail : la précipitation attendra!

Après avoir méprisé durant des mois le dialogue social, et restant sourd à l'opposition de l'intersyndicale et d'une majorité des salariés à la réforme des retraites, l'exécutif tend soudain la main aux organisations syndicales. Le 26 avril, la Première ministre Élisabeth Borne a invité les interlocuteurs sociaux à bâtir, d'ici le 14 juillet, un agenda social « pour un nouveau pacte de la vie au travail ». L'objectif est d'ouvrir des négociations en vue d'une future loi Travail.

Perspectives de carrière et reconversion, prévention de l'usure professionnelle, emploi des seniors, compte épargne-temps universel... « Tous les sujets sont sur la table pour améliorer la vie

au travail », a promis la cheffe du gouvernement. Y compris le CDI Senior et l'index senior en entreprise, des mesures retoquées par le Conseil constitutionnel dans le cadre de la réforme.

Le gouvernement met encore la charrue avant les bœufs

« Ce sont autant de sujets que nous demandions de pouvoir discuter préalablement à la réforme des retraites », a rappelé sur France Info Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi et des retraites, estimant « qu'une fois encore le gouvernement met la charrue avant les bœufs ». FO, comme l'intersyndicale, revendique le retrait de la réforme.

« Retourner autour de la table, ce n'est pas pour tout de suite », avait déclaré le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot, sur Radio J le 27 avril. Et de souligner que sur la question de l'emploi des seniors, un CDD seniors existait depuis 2006... « Si c'est pour reprendre des mesures qui ne sont jamais utilisées, ça ne sert à rien », a-t-il ajouté.

Clarisse Josselin

Création de France Travail : des inquiétudes tous azimuts

Outil du « plein emploi » voulu par Emmanuel Macron (un taux de chômage à 5%), la création de France Travail est confirmée. Un projet de loi arrivera début juin, a indiqué Élisabeth Borne. La structure remplacera Pole emploi en regroupant les acteurs de l'emploi et de l'insertion (les missions locales deviendront « France Travail Jeunes », Cap emploi sera renommé « France Travail Handicap »). Prétendument plus efficace pour les demandeurs d'emploi, ce guichet unique permettrait aux acteurs de mieux « coopérer », en

partageant des procédures adaptées par territoire, selon le rapport de préfiguration. FO souligne ses inquiétudes quant au paritarisme : « A priori, le conseil d'administration national de France Travail devrait inclure les syndicats. Mais la structure sera aussi déclinée dans les régions et les départements. Or, à ces niveaux, les syndicats ne sont pas cités dans la gouvernance! », relève Michel Beaugas, secrétaire confédéral chargé de l'emploi. FO, qui s'oppose à cette régionalisation du service public de l'emploi, à la main de l'État et des collectivités, craint

des inégalités territoriales de traitement des demandeurs d'emploi.

RSA conditionné!

Alors que les règles d'indemnisation de l'Assurance chômage ont été durcies au 1^{er} février dernier, FO s'inquiète d'un risque de radiations facilitées par France Travail où le demandeur d'emploi sera soumis à un contrat d'engagement, un contrôle global et des sanctions progressives. Le RSA, quant à lui, serait octroyé contre « 15 à 20 heures d'activité par semaine », a confirmé Élisabeth Borne. Une rupture de l'inconditionnalité du RSA inadmissible pour FO, qui rappelle qu'il s'agit d'un minimum social de survie.

Ariane Dupré

Salaires : les stratagèmes utilisés pour contourner le

Il faut « collectivement agir pour revaloriser les salaires », indique la Première ministre. Et de citer la hausse du Smic... due uniquement à une revalorisation automatique liée à l'inflation, le gouvernement n'ayant jamais décidé de coup de pouce. Elle a confirmé par ailleurs l'arrivée « dans les trois mois » du débat parlementaire sur la transposition de l'ANI Partage de la valeur. Signé en février, notamment par FO, le texte rappelle toutefois que le salaire doit rester le pilier pour la progression salariale. Élisabeth Borne veut l'ouverture « au plus vite » de négociations sur la revalorisation des grilles dans les branches? Mais alors que de nombreux minima sont

sous le Smic, nulle pression ne leur est mise, pas plus qu'au... Et conditionner les aides publiques n'est toujours pas envisagé.

Rogner encore le salaire différé?

Gabriel Attal prône quant à lui « un plan Marshal pour moyennes », sans définir d'ailleurs celles-ci. Pour le ministre publics, les leviers d'action pourraient être l'impôt sur les re... les cotisations salariales. Comprenez leur baisse. L'amélioration

ROUTE SANS MOYENS

Éducation : le pacte enseignant, un piège au service de la pénurie

Le non-remplacement des professeurs à l'école et dans le second degré pose problème? Qu'à cela ne tienne, l'exécutif prétend y remédier en rendant systématique le remplacement des absences de moins de quinze jours. Comment, alors que le dispositif existe déjà et ne donne pas satisfaction? En remplaçant l'absent par un enseignant d'une discipline différente. « C'est le trou dans l'emploi du temps qui est remplacé », a insisté Pap N'Diaye, ministre de l'Éducation nationale.

Parmi les autres mesures qui composent le pacte enseignant : une augmentation moyenne de... 4% (ne compensant même pas l'inflation) grâce au doublement d'une indemnité, non prise en compte dans le

calcul de la pension. La FNEC FP-FO, avec l'intersyndicale, « réfute le terme de revalorisation », d'autant que le pacte « va conduire à un alourdissement de la charge de travail ».

Et revoilà la réforme contestée des lycées pro...

La rémunération de ceux qui accepteront de nouvelles missions augmentera de 11% à 25% (toujours sur une base indemnitaire). Sont particulièrement visés les débuts de carrière. Ces missions représenteront jusqu'à 72 heures par an : remplacement d'un collègue, accompagnement des devoirs, stages pendant les vacances, soutien

renforcé à l'école, etc. Mais certaines missions concernent un engagement annuel sans limite horaire, comme la coordination de projets innovants ou l'accompagnement renforcé d'élèves à besoins particuliers.

Elles seront attribuées à discrétion par les directeurs d'établissement et concerneront aussi les lycées professionnels (par exemple : suivi de l'insertion post-diplôme ou présentation de leur discipline au collège). De ce côté, toujours pas de nouvelles de la réforme, contestée depuis un an. Si le gouvernement a déjà reculé sur l'allongement de durée des stages, rien n'est encore fixé et Emmanuel Macron a annoncé que la réforme passerait par une loi « d'ici à l'été »...

Sandra Déraillot

Hôpital : aucune annonce de recrutement de personnels soignants

Pour désengorger les urgences d'ici la fin de l'année, il faudra « généraliser le 15 ». Ce propos d'Élisabeth Borne, lors de la présentation de la feuille de route pour la santé, ferait presque sourire si la situation des moyens des hôpitaux n'était pas catastrophique. En 2021, faute de personnel, 4300 lits ont encore été fermés. Au total, plus de 21000 lits ont été supprimés entre 2016 et 2021, selon la DREES. En

janvier dernier, FO comptait 30764 lits fermés depuis 2013. « Nous avons besoin de bras et de lits. Or, la Première ministre ne s'est engagée sur aucun recrutement. Cela coûterait visiblement trop cher! », s'agace Didier Birig, secrétaire général de la fédération FO-SPS (services publics et de santé). Il dénonce l'absence de mesure pour résoudre la pénurie de soignants : « Cela fait des mois que nous demandons l'ouverture

de discussions sur les recrutements hospitaliers, sans retour. Le gouvernement confirme qu'il n'ouvrira pas ce chantier. » FO-SPS revendique un plan de 200000 créations de postes dans les hôpitaux et les établissements médico-sociaux.

Projections fantaisistes

Seul geste le 26 avril : Élisabeth Borne a annoncé 2000 places supplémentaires dans les instituts de soins infirmiers l'an prochain. « Ce chiffre fantaisiste ne correspond à aucune étude sérieuse des besoins en infirmières à l'hôpital! », fustige Didier Birig. FO-SPS souhaite la création de ratios et de normes soignants/soignés pour garantir de bonnes conditions de travail et une qualité des soins égale pour les usagers sur tout le territoire : « Aujourd'hui, il n'y a plus de pilotage national des besoins en santé. Si nous voulons sortir de la crise de l'hôpital, il faut y revenir. » Or, rien de tel dans les priorités de l'exécutif.

Ariane Dupré

leur hausse

x entreprises.
gé.

r les classes
des Comptes
evenus (IR) et
ion du salaire

brut est ainsi balayée au profit — comme en 2018 — de la baisse du salaire différé, lequel finance la protection sociale. Une baisse de l'IR participerait quant à elle à dégrader encore les moyens des services publics. La Première ministre rappelle l'objectif de « concilier le financement de nos priorités avec notre trajectoire budgétaire, en particulier notre cible de déficit public ». La demande de huit fédérations syndicales du public, dont FO, de « mesures générales importantes » sur les salaires, et ce, dès le 1^{er} mai, est pour l'instant restée sans réponse...

Valérie Forgeront

UNE FEUILLE DE ROUTE SANS MOYENS

Lutte contre les fraudes ou anathème sur les plus modestes?

« **D**ur avec les faibles et mou avec les forts! », telle est pour FO l'attitude de l'exécutif dans sa lutte contre les fraudes sociales et fiscales. Lutte dont le « renforcement » est élevé au rang de « priorité », indiquait le 17 avril le président de la République, la Première ministre annonçant le 26 avril un « plan fraude » en mai. Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a désigné de premiers coupables... « Nos compatriotes en ont ras le bol de voir des personnes toucher des aides qu'ils payent eux-mêmes et les renvoyer au Maghreb ou ailleurs alors qu'ils n'y ont pas le droit. » Gabriel Attal, ministre des Comptes publics, a

posé, lui, un lien entre la lutte contre les fraudes et la réforme du RSA, qui serait octroyé contre 15 à 20 heures d'activité. À noter que 34% des bénéficiaires potentiels du RSA ne le demandent pas. À noter aussi que le non-exercice global du droit aux prestations sociales équivaut au non-versement de 10 milliards d'euros par an, selon la DREES.

Les moyens « insuffisants » de la lutte

Mais, s'indigne FO, l'exécutif tait la réalité des chiffres et des échelles de grandeur. La fraude fiscale est évaluée entre 80 et 100 milliards par an. Rien

que pour la TVA, 20 à 25 milliards selon l'Insee. Or, par les « milliers de suppressions d'emplois dans les corps de contrôle (finances publiques, douanes, police judiciaire, justice) », les moyens de la lutte « sont insuffisants », pointe FO. Moins de 15 milliards d'euros ont été mis en recouvrement l'an dernier. Quant à la fraude sociale, elle est bien plus limitée et il faut faire des distinguos! « La fraude aux prestations sociales est évaluée par les organismes sociaux à environ 2 milliards d'euros contre 8 milliards de fraude pour les cotisations sociales! », donc par les entreprises, rappelle FO.

Valérie Forgeront

Les « conventions » ou le risque d'amoindrir la liberté du débat parlementaire

Il n'y a « pas un climat propice », estime la présidente de l'Assemblée nationale. De son côté, le président du Sénat s'interroge : « Est-ce le moment? » Deux réactions plutôt insensibles aux propos du président de la République qui, le 17 avril, un mois après l'adoption de la réforme des retraites à

coups de 49.3, a réitéré sa volonté de revisiter les institutions. Seraient bientôt présentées « des grandes pistes pour que le fonctionnement de nos institutions gagne en efficacité et en participation citoyenne ». Des signes ont déjà été donnés. On passe « trop par la loi dans notre république », avait-il déclaré le 22 mars, prônant toujours davantage de conventions citoyennes. Organisées par le CESE, elles sont composées de citoyens tirés au sort. Selon le Sénat, les crédits pour la « participation citoyenne » représentent désormais près de 10% du budget du CESE.

En marge des assemblées de la République

Ces conventions, hors l'Assemblée du CESE au sein de laquelle siège notamment FO, font des propositions, retenues, ou pas, ensuite par le gouvernement dans ses projets soumis au Parlement. Elles sont le prolongement du Conseil national de la refondation, créé en septembre 2022 et auquel FO a refusé de participer. Celui-ci peut être saisi de multiples thèmes : logement, travail, école, santé, modèle productif et social... « On va systématiser cet été nos fameux conseils nationaux de la refondation en santé », a indiqué par exemple fin avril Emmanuel Macron. Avec leur représentation fourre-tout et procédant entre autres par des contributions en ligne, ces conseils sont pour le chef de l'État « une nouvelle méthode d'élaboration des politiques publiques ».

Valérie Forgeront





RÉFORME DES
RETRAITES, C'EST
TOUJOURS NON !!!





© ANTONIO PISACRETA ROPIREA

En Europe, les bas salaires aggravent les pénuries de main-d'œuvre

Une étude de l'Institut syndical européen affirme que le manque de personnel touche principalement les secteurs offrant des salaires bas et des conditions de travail médiocres, relativisant l'idée d'une pénurie de compétences des travailleurs.

À la faveur de « l'Année européenne des compétences », plan de communication de l'Union européenne (UE) pour 2023 visant à réduire les pénuries de main-d'œuvre, le débat public est plus que jamais tourné vers l'idée d'une inadéquation des profils des travailleurs avec les besoins des employeurs. Le taux d'emplois vacants en Europe atteint aujourd'hui des records : plus d'un quart des entreprises se plaignaient en 2022 d'une pénurie de main-d'œuvre affectant leur production.

Mais face à l'argument d'un déficit de compétences des travailleurs européens, très souvent mis en avant par le patronat, l'Institut syndical européen (ISE) – le centre de recherche et de formation de

la Confédération européenne des syndicats (CES) – propose une interprétation complémentaire. Dans une étude parue mi-avril, l'ISE démontre que les pénuries records de main-d'œuvre s'aggravent avec la dégradation des salaires et des conditions de travail.

Ainsi, le manque de personnel a davantage augmenté au sein des secteurs proposant des salaires bas et se trouve plus marqué dans les milieux et les postes non concernés par une demande de compétences élevées. De plus, entre 2019 et 2022, c'est dans les domaines offrant des conditions de travail difficiles

que les pénuries de main-d'œuvre ont le plus augmenté.

La négociation collective au secours du manque de personnel

Face à ce constat, la CES rappelle la nécessité d'accroître la puissance de négociation collective pour de meilleurs salaires et conditions de travail. Elle demande également à l'UE de conditionner certaines aides financières apportées aux entreprises au fait d'offrir à leur personnel des formations, de meilleurs salaires et conditions de travail, garantis par des conventions collectives.

Pas question pour autant de remiser au placard l'enjeu de la formation, notamment continue, des travailleurs : lors des débats du sommet social tripartite de mars 2023, la secrétaire générale de la CES, Esther Lynch, a estimé que « 50% à 60% de la main-d'œuvre ne possède pas les compétences dont nos industries ont besoin et ne se voit pas offrir la possibilité de se former afin d'acquérir ces compétences ».

Fanny Darcillon

Bras de fer victorieux au Canada entre les fonctionnaires et l'État

C'est le plus gros mouvement social qu'ait connu la fonction publique canadienne depuis 1991. Depuis le 19 avril en effet, un tiers des fonctionnaires (soit quelque 155 000) étaient en grève reconductible, notamment ceux des services de passeport, de l'immigration et des impôts. Car après des mois de pourparlers infructueux, l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), leur principal syndicat, a décidé d'instaurer un nouveau rapport de force dans les négociations avec l'État. Et celui-ci s'avère fructueux. Le 1^{er} mai, l'AFPC a annoncé avoir décroché des augmentations de salaires à hauteur de 12,6% sur quatre ans, sur la période 2021-2024. Les grévistes demandaient initialement 13,5% sur trois ans, pour pallier l'inflation, tandis que l'État ne proposait que 9%.

F. D.



Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

Actée en avril, la revalorisation des prestations sociales est active en mai. Le RSA passe à 608,12 euros pour une personne seule, soit une augmentation de 9,58 euros. Les allocations familiales enregistrent elles une augmentation de 2,24 euros pour un couple avec deux enfants. Le Smic est réhaussé de 2,22%, soit une revalorisation de 30,01 euros du Smic net mensuel. Mais hors ce mécanisme automatique réglé sur l'inflation, toujours pas de coup de pouce. Ces « augmentations » n'ont pas de quoi permettre des folies, d'autant que l'inflation repart à la hausse en avril, à 5,9% sur un an. La légère inflexion des prix de l'alimentaire est toute relative pour les porte-monnaie modestes. Les produits frais ont pris 10,2% sur un an (17% en mars) et le reste de l'alimentaire affiche en avril une hausse toujours proche de 16% sur un an.

V. F.

SMIC SALAIRE

11,52 €

Le Smic a augmenté de 2,22% au 1^{er} mai 2023. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,25 euro, passant de 11,27 à 11,52 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

3666 €

Gelé, le plafond de la Sécurité sociale s'élève donc toujours à 3666 euros par mois pour 2023. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales et de certaines prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

141,99 €	Pour 2 enfants à charge (plafond).
323,91 €	Pour 3 enfants à charge (plafond).
505,83 €	Pour 4 enfants à charge (plafond).
181,92 €	Par enfant en plus à charge.
71,00 €	Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), chiffres provisoires

- +0,6% en avril 2023 (+0,9% en mars 2023).
- +5,9% variation sur un an (+5,7% en mars 2023).

En avril 2023, les prix à la consommation augmentent de 0,6% sur un mois et de 5,9% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

- 9,2%** **CSG** (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.
- 0,5%** **CRDS** (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

- 6,90%** Assurance vieillesse.
- 0,40%** Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

- 3,15%** Tranche 1.
- 8,64%** Tranche 2.
- 0,024%** Apec.
- 0,14%** CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

- 0,86%** Tranche 1.
- 1,08%** Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} juillet 2022

- 4,85 € (brut) Valeur du point.**
- 5820,04 € (brut annuel)** Indice 100 – indice majoré 203.
- 1712,06 € (brut mensuel) Minimum de traitement** – indice majoré 353.

- 11,10%** **Retenue pour pension.**
- 9,2%** **CSG** (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.
- 0,5%** **RDS** (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.

Vueling : la poursuite d'une grève d'envergure pour les salaires

Après l'échec des NAO, le SNPNC-FO a déposé un préavis de grève pour les trois week-ends de vacances scolaires et ponts, cela jusqu'au 8 mai. Aux côtés de FO, les salariés exigent une revalorisation salariale.

Pour une première étape de mobilisation, c'est une réussite ! Au sein de l'aéroport Paris-Orly, à la suite du préavis de grève du SNPNC-FO, seule organisation représentative des hôtesses et stewards au sein de la compagnie, Vueling a annoncé avoir dû supprimer 66 vols au départ ou à l'arrivée de l'aéroport les 21 et 22 avril. Le syndicat a déposé le 15 avril un préavis de grève couvrant au moins les trois week-ends de vacances scolaires et de

ponts entre avril et mai. « La direction n'a pas réagi à ce préavis, relate Cédric Bruaux, délégué FO. Résultat : plus de 80% des hôtesses et stewards se sont mis en grève. » Ce préavis est en réaction à l'échec des NAO. « La direction n'a mis sur la table qu'une seule et unique position », précise le militant. Et celle-ci n'est pas à la hauteur.

Les plus faibles salaires du secteur

Alors que le syndicat demandait une hausse de 15% pour la prime secteur de vol (prime perçue pour chaque trajet de vol) et 15% aussi pour le salaire de base, la direction n'a proposé qu'une augmentation de 1,50 euro de la prime. Pour le moins rudimentaire face à l'inflation. Et la colère est d'autant plus compréhensible que les salaires chez Vueling sont les plus faibles parmi les compagnies. La direction a fait une autre proposition : une prime de 250 euros mais à condition que le salarié ne soit pas malade durant deux mois l'été. « C'est inacceptable. Cela encouragerait les collègues à venir travailler en étant malades. Jamais nous ne signerons cela », martèle le militant. Fort de la réussite de la grève d'envergure le week-end du 21 au 23 avril – 80% des salariés étaient dans l'action –, le SNPNC-FO demande l'ouverture de vraies négociations. « Il est hors de question que nous arrêtons la mobilisation seulement sur la promesse d'un dialogue : il nous faut une date », affirme Cédric Bruaux qui a bon espoir. « Un rapport de force est en train de se construire ! »

Chloé Bouvier

Saint-Étienne : les fossoyeurs en grève exigent davantage de reconnaissance

Les fossoyeurs de Saint-Étienne, dans la Loire, sont en grève illimitée depuis le 13 avril à l'appel de deux organisations syndicales dont FO. Les négociations avec la municipalité sont au point mort, selon le syndicat FO, qui revendique depuis deux ans une amélioration des conditions de travail de cette vingtaine d'agents territoriaux. La situation s'est encore durcie depuis l'application au 1^{er} janvier 2023, dans la collectivité territoriale, du régime indemnitaire RIFSEEP. Jusqu'alors, ces agents

percevaient, en plus de leur rémunération, une prime par exhumation. Avec le RIFSEEP, cette prime a été intégrée à leur rémunération.

Ils revendiquent une augmentation de 120 euros par mois

« Grâce à la clause de sauvegarde, les fossoyeurs n'ont pas perdu d'argent. Mais cette prime attait une reconnaissance de la spécificité de leur métier »,

explique Olivier Karagueuzian, secrétaire général du syndicat FO3 de la communauté de commune de Saint-Étienne.

Ces fossoyeurs réalisent notamment près d'un millier d'exhumations par an dans les cimetières stéphanois. Une tâche difficile, tant sur le plan physique que psychologique. Ils revendiquent une augmentation de 120 euros brut par mois dans le cadre du régime indemnitaire, pour compenser notamment la pénibilité de leur métier.

Clarisse Josselin



Essonne : la grève des éboueurs du Sivom s'enlise

En grève depuis le 31 mars, les éboueurs d'un Sivom dans l'Essonne poursuivent les débrayages pour obtenir des augmentations. FO demande 9%. Aucune porte de sortie de conflit n'a encore été trouvée.

Un mois de grève et toujours aucune issue en vue dans le conflit qui oppose les éboueurs du Sivom de la Vallée d'Yerres et des Sénarts et la direction. Depuis le 31 mars, un quart des 200 salariés et agents chargés de la collecte des ordures dans une quinzaine de communes (entre le Val-de-Marne, l'Essonne et la Seine-et-Marne) sont en grève. Trois déchetteries sur quatre sont toujours fermées. Les grévistes, à appel d'une intersyndicale dont fait partie FO, multiplient les actions pour se faire entendre. Et manifestent régulièrement devant les mairies où se trouvent les élus du Sivom, à Yerres ou Combs-la-Ville. Malgré plusieurs réunions, la situation est toujours dans l'impasse. « Nous demandons 9% pour faire face à l'inflation. La direction ne veut rien entendre.

Le président du Sivom a tenu des propos méprisants qui ont précipité la grève. Si nous voulions être augmentés autant, c'était à nous de chercher des économies! », raconte Amine Becharef, secrétaire du syndicat FO du Sivom. Fin janvier, les salaires ont été augmentés de 3,8% par une décision unilatérale. « Pour nous, ce n'est pas assez. Certains éboueurs gagnent 1350 euros net. Leur situation est devenue très difficile », insiste le militant.

Ambiance minée

Pour Amine Becharef, la direction joue sur les deux tableaux : « Elle nous a appliqué les revalorisations de la convention collective des déchets, alors que nous sommes salariés du public! » Dans cet imbroglio, la grève continue : « Les collègues sont motivés mais l'ambiance



© UD-FO 91

n'est pas terrible. » Le 3 avril, sur Facebook, une vidéo du président du Sivom s'adressant aux habitants a remis de l'huile sur le feu. Il assurait que les personnels étaient « mieux traités » qu'ailleurs et qu'il était impossible de satisfaire leurs demandes sauf à augmenter la taxe sur

les ordures ménagères. Le 28 avril, la situation était toujours bloquée. La direction du Sivom propose juste de rehausser une prime annuelle des éboueurs, de 900 euros à 1200 euros brut. Mais variable selon des objectifs...

Ariane Dupré

Onze ans après, Conforama condamné pour fichage de ses salariés

C'est une décision attendue depuis 2011 par les anciens salariés du magasin Conforama de Leers (Nord), fermé entre-temps dans le cadre d'un PSE en 2019. Mi-avril, le tribunal judiciaire de Meaux a condamné l'entreprise à 20 000 euros d'amende pour avoir enregistré et conservé des données personnelles sur des salariés, à leur insu. Une feuille où figuraient des mentions telles que « bon soldat » ou, au contraire, « à surveiller », avait ainsi été retrouvée dans une photocopieuse, témoignant

d'une stratégie managériale visant les magasins fortement syndiqués. FO avait été à l'initiative de la procédure en justice contre Conforama.

Actuellement un délégué menacé de licenciement

Le délégué syndical central FEC-FO Jacques Mosse-Biaggini reconnaît que la victoire est avant tout symbolique : « Ça ne coûte pas cher de contourner la loi. » Mais, surtout, il estime que les pratiques

managériales délétères sont loin d'avoir disparu à Conforama. « Depuis quelques mois, nos camarades reçoivent des courriers leur demandant de justifier leurs heures de délégation. » L'entreprise a même tenté de licencier un délégué FO qui avait alerté sur des pratiques de « management toxique », décision refusée par l'Inspection du travail en février. Conforama persiste et vient de déposer un recours devant le ministère du Travail pour obtenir ce licenciement.

Fanny Darcillon

Grande distribution : les NAO 2023 remettent la grille en conformité

Signé par FO, première organisation, l'accord NAO 2023 prévoit 8% d'augmentation pour les trois premiers niveaux. Il va remettre la grille en conformité avec le Smic revalorisé.

« **C'**est la première fois qu'un accord de la branche anticipe la hausse automatique du Smic. Sans cela, les trois premiers niveaux de la grille auraient basculé le 1^{er} mai sous le salaire minimum légal », commente Angélique Bruneau, secrétaire fédérale à la FGTA-FO, chargée de la branche du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire (600 000 salariés). FO, première organisation, a donc signé l'accord NAO pour 2023. Il

prévoit une hausse des salaires conventionnels hiérarchiques de 8% pour les trois premiers niveaux, et de 6,1% à partir du niveau 4. Mais ces hausses s'appliqueront sur la grille d'avril 2022, laquelle a été modifiée en juin 2022. En clair, l'accord NAO 2023 intègre partiellement l'augmentation 2022 et va remettre la grille en conformité. Dans le détail, le premier jour du mois qui suivra l'arrêté d'extension, le niveau 1 va être porté au niveau du Smic (11,52 euros brut de taux horaire); le niveau 2 atteindra le Smic majoré de 1 centime et le niveau 3, le Smic majoré de 2 centimes. La FGTA-FO demande l'extension rapide de l'accord.

Une grille écrasée

Pour obtenir ce résultat, les cinq organisations du secteur ont dû faire front commun et mettre la pression. La veille de la première réunion le 31 mars, l'intersyndicale a dénoncé, par lettre, les bas salaires et rappelé que les accords et avenants salariaux signés en 2022 – actant une hausse cumulée allant de 4,1% (pour les cadres en heures) à 5,95% pour le niveau 1B – n'ont pas ou à peine compensé l'inflation 2022. Alors qu'elle reste au plus haut (5,9% fin avril, sur un an), « les rémunérations actuelles des salariés de la grande distribution (...) ne permettent plus de faire face à cette vie chère », a appuyé l'intersyndicale, rappelant qu'*a contrario* « certaines entreprises du secteur (...) ont maintenu voire augmenté leur part de marché et distribuent des dividendes ». Si le patronat a vite accepté de tenir compte de l'inflation dans sa proposition, ce n'est qu'à la troisième réunion qu'il a définitivement accepté d'anticiper la hausse automatique du Smic. Mais il a refusé d'intégrer une clause de revoyure pour travailler les écarts entre les niveaux...

Élie Hiesse

Go Sport : la reprise par Intersport sauve 90% des emplois

La décision est finalement tombée pour les salariés de Go Sport. Vendredi 28 avril, le tribunal de commerce de Grenoble a désigné la coopérative française Intersport pour le rachat du groupe. Après le retrait du propriétaire actuel, Hermione, People & Brands (HPB), une des sociétés appartenant à l'empire de Michel Ohayon, deux offres de reprise demeuraient : celles du britannique Sports Direct et d'Intersport France. C'est finalement la dernière, qui avait la préférence

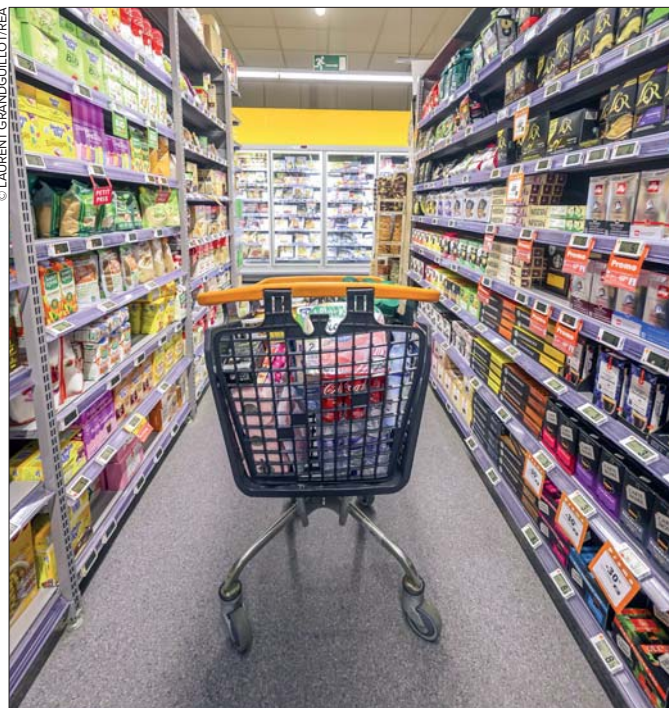
des salariés, qui a été choisie. « C'est un soulagement car cette offre permet de sauver 90% des emplois de Go Sport, souligne Christophe Laval, délégué syndical FO. Et nous allons nous battre pour les 10% restants qui sont concernés par un reclassement. »

L'action syndicale décisive

La marque échappe donc au sort de Camaïeu qui, avant sa liquidation à

l'automne dernier, appartenait également à HPB. « C'est l'action syndicale qui a permis d'éviter ce destin et de nous protéger des propriétaires, lesquels sont d'ailleurs actuellement visés par une enquête pour abus de bien social concernant Go Sport. » Mais le militant ajoute que la vigilance reste de mise : « Nous avons demandé une commission de suivi pour vérifier que l'employeur tienne bien ses promesses. »

Chloé Bouvier



© E. BLANC



Karen Gournay,
secrétaire
confédérale
chargée du
secteur de la
négociation
collective
et de la
représentativité.

Pour FO, la négociation collective de la branche est fondamentale!

Force Ouvrière est très attachée à la branche professionnelle, et ce pour trois principales raisons.

D'abord et principalement parce que c'est bel et bien la négociation collective de branche qui permet de garantir un même socle de droits pour tous les salariés d'un même secteur d'activité, et ainsi de réguler la concurrence entre les entreprises.

Ensuite, parce que ce niveau de négociation est non empreint du lien de subordination existant au niveau de l'entreprise. Par conséquent, le rapport de force inhérent à toute négociation n'est pas tronqué par le lien de subordination négociateur salarié/négociateur employeur.

Enfin, parce que le mécanisme de l'extension de l'accord de branche permet d'assurer une très large couverture conventionnelle aux salariés.

Ces dernières années, la branche a subi un nombre considérable d'attaques visant à en amoindrir le rôle essentiel de garantie minimale des droits des salariés, poussant à la décentralisation des négociations au niveau de l'entreprise : remise en cause de la hiérarchie des normes et du principe de faveur, restructuration des branches, réforme de la procédure d'extension, réforme de la représentativité syndicale et patronale, remise en cause de la périodicité des négociations, etc.

FO constate également que les missions premières de la branche sont très souvent dévoyées. C'est ainsi que la négociation collective est, dans certains cas, reléguée au second plan au profit de missions de veille, de support et d'aides aux entreprises, au mépris du

NÉGO

LA NÉGOCIATION COLLECTIVE
DE BRANCHE



HIERARCHIE DES NORMES ET ARTICULATION DES NIVEAUX DE NÉGOCIATION (3)

RÔLE, MISSIONS DE LA BRANCHE ET MISE EN PLACE DES CPPNI (17)

CONDITIONS DE VALIDITÉ DES ACCORDS DE BRANCHE (30)

CAS PARTICULIER DE LA NÉGOCIATION D'ACCORDS CATEGORIELS OU D'ANNEXES PROFESSIONNELLES OU TERRITORIALES (35)

LES NÉGOCIATIONS PERIODIQUES OBLIGATOIRES DE BRANCHE (37)

LA RÉVISION DES ACCORDS DE BRANCHE (47)

LA DÉNONCIATION ET LA MISE EN CAUSE DES ACCORDS DE BRANCHE (48)

PROCÉDURE D'EXTENSION DES ACCORDS DE BRANCHE (57)

LA RESTRUCTURATION DES BRANCHES (68)

NÉGOCIATION COLLECTIVE ET APPLICATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES NATIONALES EN OUTRE-MER (79)

GUIDE

2023

FO

rôle producteur de normes sociales de la branche professionnelle.

Pour toutes ces raisons, FO a considéré qu'il était opportun de publier une mise à jour de son guide relatif à la négociation collective de branche, poursuivant l'objectif de transmettre à ses camarades négociateurs de branche toutes

les informations utiles, tout en mettant l'accent sur les points de vigilance. Ce guide est agrémenté d'un certain nombre de conseils FO que nous vous invitons à consulter.

Chers camarades, redonnons toute sa place à la négociation collective de branche!

Secteur de la négociation collective et de la représentativité

1791 : la loi Le Chapelier ou la chape de plomb sur la possibilité d'une expression syndicale

Si la révolution de 1789 enlève quasiment tous pouvoirs à la noblesse et au clergé, elle prend aussi le soin, deux ans plus tard, de museler un mouvement ouvrier naissant.

Dans la nuit du 4 août 1789, les tout nouveaux députés de la Constituante sont réunis sous la présidence d'un avocat rennais, un certain Isaac Le Chapelier. L'homme referra parler de lui deux ans plus tard. Cette nuit-là, après des siècles d'oppression

monarchiste, les privilèges sont abolis. C'est la fin des droits seigneuriaux et des douanes intérieures. Si tous les citoyens deviennent en principe égaux, la doctrine de la nouvelle assemblée est basée sur la liberté du travail et du commerce. À noter toutefois que la Déclaration

des droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 ne fait aucune allusion à cette liberté économique.

Les Constituants, dont la théorie du libéralisme économique ne reconnaît que l'individu, décident de supprimer les corporations de maîtres et les coalitions de compagnons (ces dernières étant les premières prémices des syndicats), pour donner la libre accession au patronat pour tous. C'est la loi d'Allarde du 2 mars 1791. Le décret qui suit, proposé par Pierre d'Allarde, officialise « la liberté du commerce et de l'industrie », « la liberté d'entreprendre » et « la libre concurrence ». Mais cette loi n'évoque pas le droit des employés et leurs rapports avec l'employeur. Au printemps 1791, compagnons et apprentis en profitent pour s'organiser face à la crise économique. Les biens du clergé sont en train d'être mis en vente aux enchères. Ouvriers et paysans en sont exclus car trop pauvres et par ailleurs les élections ont encore lieu au suffrage censitaire. Seuls les citoyens qui paient un impôt au-delà d'un seuil, donc d'un montant conséquent, peuvent voter. Les grèves se font de plus en plus nombreuses à Paris en ce printemps 1791.

qui fait voter, le 14 juin 1791, une loi qui portera son nom. Elle interdit toute association entre personnes d'un même métier et toute coalition ouvrière. En clair, elle entraînera l'interdiction de faire grève et de créer des syndicats. Un décret du 20 juillet étend ces interdictions aux campagnes, à l'encontre des fermiers, des ouvriers agricoles et des domestiques. Quelques jacqueries éclateront en province et une manifestation ouvrière républicaine sera réprimée dans le sang lors de la fusillade du Champ-de-Mars le 17 juillet 1791.

Exactement une semaine après le vote de cette loi, le roi est arrêté à Varennes alors qu'il fuyait le pays. Il est destitué, la Constituante est abolie le 30 septembre 1791 et la Première République est proclamée le 21 septembre 1792. Louis XVI est décapité le 21 janvier 1793 à 10h20 du matin. En tant qu'un des chefs du parti des royalistes constitutionnels, Le Chapelier prendra lui aussi le chemin de l'échafaud le 22 avril 1794.

Mais sa loi va lui survivre, près d'un siècle. Il faut attendre 1864 et une loi de l'empereur Napoléon III pour que la grève soit tolérée et enfin la loi Waldeck-Rousseau de mars 1884 pour que les syndicats puissent voir le jour officiellement, ce qui conduira directement à la fondation, en septembre 1895, de la Confédération Générale du Travail dont FO est l'héritière.

Christophe Chiclet



Le Chapelier, avocat, élu président à l'Assemblée nationale, le 4 août 1789 (estampe, pointillé, eau-forte, roulette). 1936, Paris, BnF.

La réaction bourgeoise

La bourgeoisie constituante prend peur et réagit aussitôt. C'est là qu'on retrouve Le Chapelier, député du tiers-état

Aïcha, une militante dévouée



© CLARISSE JOSSELIN

Aïcha Khatri Bahij, 58 ans, est éducatrice familiale et déléguée centrale FO à la Fondation Action Enfance, structure qui accueille, dans des villages d'enfants, des fratries victimes de maltraitance. Elle est dans la dernière ligne droite pour la campagne des élections CSE qui se tiendront fin mai.

Tous les mois, Aïcha prend sa valise et quitte son domicile du Pas-de-Calais pour se rendre à Cesson, en Seine-et-Marne, dans le village d'enfants et d'adolescents géré par la Fondation Action Enfance. Elle y passe huit jours en immersion totale, nuits comprises, avant de rentrer chez elle pour six jours de repos. « *Les enfants restent dans leur maison et ce sont les éducateurs qui se relaient pour prendre soin d'eux et les accompagner*, explique l'éducatrice familiale. Cette prise en charge dans la continuité leur assure une certaine stabilité. C'est important par exemple que ce soit la même personne qui les couche et les réveille le lendemain matin. » La Fondation, anciennement Mouvement pour les Villages d'Enfants, gère une quinzaine de villages où sont accueillis des frères et sœurs en danger, placés par la justice pour une durée d'une à plusieurs années. Aïcha y travaille depuis vingt-sept ans. Elle est à mi-temps depuis la naissance de ses « *deux paires de jumeaux* », aujourd'hui âgés de 18 et 20 ans. « *C'était très compliqué avec quatre enfants, mais j'ai continué à travailler huit jours par mois, c'était même*

vital de sortir de la maison », plaisante-t-elle. Ses enfants ont grandi mais elle a conservé ce rythme, qui lui a notamment permis de s'engager syndicalement et de se rendre disponible pour ses collègues. Elle a réalisé récemment que la culture du militantisme lui avait été transmise par son père, mineur de fond dans les houillères et syndicaliste. Elle a adhéré à FO en 2012. « *Je voulais rentrer dans une organisation pour défendre les salariés, mais où j'avais aussi la possibilité de donner mon opinion et de ne pas être d'accord*, explique-t-elle. Ça me plaît de débattre pour trouver ensuite un consensus. » Elle se bat aussi pour préserver les acquis en matière de droit du travail, que les gouvernements successifs tentent de mettre à mal.

Remise en cause des 35 heures

Pour l'heure, Aïcha se consacre aux élections CSE, avec un premier tour le 23 mai. FO, syndicat leader au sein de la Fondation avec 73% des voix lors du précédent scrutin, présentera cette année pour la première fois une liste dans

le collège cadres. Parmi les problèmes dans le travail, la militante pointe un turn-over important chez les personnels, ce qui perturbe à la fois les jeunes et les équipes en place. Aïcha dénonce aussi les conditions de travail et de rémunération, et notamment la disparition progressive des postes éducatifs en contrats de 35 heures. « *Une dérogation permet à la Fondation d'avoir des plannings en forfait jour*, explique-t-elle. Dès qu'un poste d'éducateur en 35 heures se libère, la direction le remplace par un poste d'éducateur familial dont le temps de travail est calculé en jours. Et on se retrouve à travailler plus longtemps pour un même salaire conventionnel. » Une autre bataille concerne la prime Ségur de 183 euros. Si les éducateurs l'ont enfin obtenue en 2022 après un long bras de fer, FO la revendique pour les autres personnels, secrétaires, agents de service... sans quoi les villages ne pourraient pas fonctionner. L'an dernier, les salariés exclus de la revalorisation ont reçu une prime compensatrice de 1200 euros, mais c'est insuffisant et rien ne dit qu'elle sera pérenne.

Clarisse Josselin

1948 2023



Pour
la justice sociale,
depuis 75 ans,
libres et
indépendants